

Adresse complète :

Tél. :Port :

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS IMPERATIVEMENT LE : 26 JANVIER 2019

VOLAILLES (Grandes Races)			Les animaux seront amenés à l'exposition par <input type="checkbox"/> L'exposant <input type="checkbox"/> Le responsable du groupage
Unités à		3,00 €	
Trios 1.2		6,00 €	
Parquets 1.3		6,00 €	
Volières 1.6		6,00 €	
VOLAILLES NAINES			Nom.....
Unités à		3,00 €	Adresse.....
Trios 1.2		5,00 €	Kilométrage de l'élevage à l'exposition :
Parquets 1.3		5,00 €	
Volières 1.6		6,00 €	
OIES – DINDONS – CANARDS (Grandes Races)			Réception des animaux et enlogement : Mercredi 13 Février 2019 de 14 h à 20h00
Unités à		4,50 €	
Couples (volière)		4,50 €	
FAISANS ET ANIMAUX D'ORNEMENT			Jugement : Jeudi 14 Février 2019 De 8 h à 12h
Unités (petits canards)		3,00 €	
Couples (petits canards)		4,50 €	
Volières (Faisans)		6,00 €	
LAPINS-MOYENNES ET GRANDES RACES			ATTENTION : Tout exposant obtenant un G.P.E ou un G.P.H. désirant conserver son sujet est tenu de l'indiquer par une croix dans cette case <input type="checkbox"/>
Unités à		3,00€	
LAPINS NAINS ET COBAYES			Dons pour l'exposition
Unités à		3,00 €	
PIGEONS ET TOURTERELLES			CHEQUE A L'ORDRE DE LA B.C.V.M
Unités à		3,00 €	
Volières 6 sujets		6,00 €	
TOTAL =			
Réduction de 20% aux adhérents B.C.V.M. et S.A.B.G.			
SOUS TOTAL			
FRAIS D'INSCRIPTION PLUS CATALOGUE OBLIGATOIRE		5,00€	
Adhésion 2019 (facultatif)		15,00 €	
<u>TOTAL INSCRIPTION PLUS CATALOGUE</u>			

Fait en un exemplaire SIGNATURE
A :Le.....

Attention : Les numéros de tatouage des lapins devront obligatoirement figurer sur les feuilles d'engagement à la mise en cage ainsi que les numéros de bagues. Le signataire déclare accepter toutes les conditions du règlement de l'exposition.
Merci d'adresser le montant des droits d'inscription en même temps que la déclaration au Président :
Monsieur Gérald DREUMONT – 49 rue Pasteur – 94600 CHOISY LE ROI –
Portable : 06 83 01 96 52